

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 14 novembre 2018, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise dans le cadre de la 33^e édition de la Soirée des Lauréats montréalais (3)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 16 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) (RCG 18-001), permet l'utilisation du chalet du Mont-Royal à titre gratuit le 16 novembre 2018.

Ordonnance modifiant la zone de desserte mentionnée à l'annexe A (5)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 3 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), modifie l'annexe A du règlement afin d'inclure l'arrondissement de Saint-Laurent dans la zone de desserte. Elle prend effet le 1^{er} décembre 2018.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 16 novembre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat